

SÉANCE DU 20 MARS 2017

**N° 50/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 mars 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 mars 2017,

**Objet de la délibération :**

*CIAS : versement d'un acompte de subvention*

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents : 83
- Absents : 16
  - Dont suppléés : 0
  - Dont représentés : 8
  - Excusés : 4
  - Non excusés : 4
- Votants : 91

L'an deux mil dix-sept

Le vingt mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
M. Daudey Pierre à M. Demesmay Maurice, M. Laithier Didier à M. Pernin Daniel, M. Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, M. Maugain Romuald à M. Grenier Jean-Claude, Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, Mme Magneron Monique à M. Longeot Jean-François, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Breuil Jacques à Mme Faivre Sarah
- Procuration** Mmes Keller Véronique & Beaune Catherine, Ms. Moniotte Jacques & Edme Philippe
- Excusé(e)** Mme Henry-Leloup Jacqueline, Ms. Barbet Henri, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Pour permettre le fonctionnement du CIAS, en attendant le vote des budgets primitifs, le conseil est invité à autoriser le versement d'une avance du budget général de la CCLL au budget du CIAS de 20 000 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 20 000 € au CIAS avant le vote du budget primitif 2017.

Fait et délibéré en séance, le 20.03.17  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président